**Projet de loi 6147**

1. portant introduction de diverses mesures temporaires visant à promouvoir l’emploi et à adapter les modalités d’indemnisation de chômage et complétant ou dérogeant à certaines dispositions du Code du travail;
2. modifiant les articles L. 513-3, L. 521-7 et L. 523-1 du Code du travail;
3. modifiant la loi modifiée du 17 février 2009 portant 1. modification de l'article L. 511-12 du Code du travail; 2. dérogation, pour l'année 2009, aux dispositions des articles L. 511-5, L. 511-7 et L. 511-12 d u Code du travail

Le projet de loi vise, d’une part, à introduire des mesures temporaires destinées à promouvoir et à maintenir l’emploi et, d’autre part, à modifier ou compléter certaines dispositions du Code du travail avec l’objectif d’une meilleure activation des demandeurs d’emploi ainsi que d’une protection accrue des salariés âgés.